

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE BIMBO DAY CARE CENTER INCORPORATED		Date d'inspection Le 18 août 2026
Nom de l'établissement Halte scolaire Bimbo		Numéro de permis 910030
Adresse 1300 rue St. Joseph Bathurst NB E2A 3R5		Numéro de téléphone (506) 548-8069
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Venessa Sullivan	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	01 sept. 2026	
Commentaires: Un employé n'a pas une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès des personnes vulnérables à son dossier. Une vérification devra être complétée et envoyée à l'inspectrice avant qu'il puisse retourner à l'établissement.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	01 sept. 2026	
Commentaires: La vérification du DS d'un employé est expirée. Une nouvelle demande de vérification a été envoyée au DS. Une copie sera acheminée à l'inspectrice une fois la vérification complétée.			

Commentaires généraux
Visite à l'établissement afin de compléter une inspection de renouvellement. Le ratio personnel-enfants a été respecté lors de la visite. Pendant celle-ci, les enfants ont joué librement dans les nombreuses zones définies de la salle, tandis que d'autres ont participé à une activité de groupe. La collation a été servie conformément à l'horaire prévu. Les enfants ne sont pas allés à l'extérieur en après-midi en raison des conditions météorologiques.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 août 2026

Date

original signé par
Annette Gauthier

Le 18 août 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"